

N^{os} 6224¹⁰
6225⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI

portant certaines modalités d'application et sanction du règlement (CE) No 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(11.4.2011)

Par sa lettre du 5 novembre 2010, Monsieur le Ministre délégué au Développement durable et aux infrastructures a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi aussi bien que du projet de règlement grand-ducal repris sous rubrique.

Le projet de loi précité se propose de porter certaines modalités d'application et de sanction du règlement 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE. Pour des raisons de sécurité juridique et à l'instar de la loi du 28 mai 2009 concernant certaines modalités d'application et la sanction du règlement 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, il apparaît approprié de procéder par voie législative pour l'exécution du règlement CE à une loi et partant de remplacer le projet de règlement existant et qui est donc le règlement grand-ducal du 26 janvier 2006.

Pour ce qui est du contenu du projet de loi précité, il s'agit notamment de définir les compétences, la publicité, le constat et la recherche des infractions, les pouvoirs et prérogatives de contrôle, le droit d'agir en justice des associations écologiques agréées et les sanctions pénales dans le cadre de la mise en application du règlement 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Après analyse des articles et consultations de ses ressortissants, la Chambre des Métiers n'a pas d'objections à formuler et peut marquer son accord au présent projet de loi aussi bien qu'au présent projet de règlement grand-ducal.

Luxembourg, le 11 avril 2011

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Roland KUHN

Entré à l'Administration parlementaire le 27 avril 2011.

